COMMUNE DE LAVEY-MORCLES

Plan fixant les nouvelles limites des constructions des routes

- **Lavey village**
- **Lavey-les-Bains**
- **Morcles**

Décision de la Municipalité de soumettre le plan à l'enquête publique Lavey-Morcles, le	Soumis à l'enquête publique du ..... au .....
Le Syndic La Secrétaire	Le Syndic La Secrétaire ....
Adopté par le Conseil Communal de Lavey-Morcles, le	Approuvé par le Département compétent le .....
Le Président Le Secrétaire	La Cheffe du département .....
Entré en vigueur le	

2 février 2026

ESPLANADE AMENAGEMENT S.A.

nord

0 10 m 50 m 100 m

Echelle 1:2'000

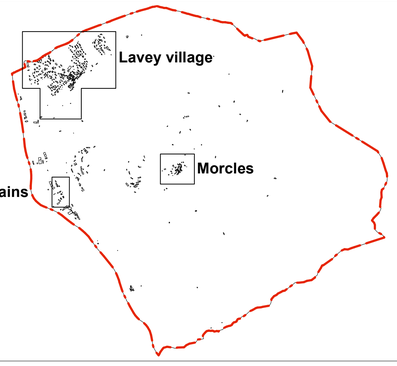
Coordonnées cartographiques moyennes:
2.569.000 / 1.118.000

Plan établi sur la base des données cadastrales du 2 février 2026

Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par :
Ingénieur géomètre breveté à :

Date :
Signature :

Plan général



LÉGENDE

Limite communale

Bâtiment existant

Restrictions de droit public relevant de procédures liées à celle de la LATC

Limites des constructions des routes
- **nouvelles**

Limites des constructions des routes définies conformément à l'art. 36 de la LRou
- **à titre indicatif**

Eléments relevant d'autres procédures ou à titre indicatif

Recensement architectural du canton de Vaud

Objet d'intérêt régional (note*2)

Objet d'intérêt local (note*3)

Objet bien intégré (note*4)

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse

Tracé historique d'importance locale avec substance

